

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.209

**TARIFS 2009 -
Travaux en régie -
Prestations diverses**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET, Laurent PESLERBE

Excusé(s) représenté(s) :

TARIFS 2009 - TRAVAUX EN REGIE - PRESTATIONS DIVERSES

Par délibération n°388 du 23 novembre 2007, vous avez approuvé les tarifs horaires de main d'œuvre et des matériels entrant dans le calcul de travaux d'investissement effectués en régie pour l'année 2008.

La commission finances a proposé une augmentation du coût de la balayeuse de 2,5%.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 14 octobre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER à compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs horaires de main d'œuvre et des matériels entrant dans le calcul des travaux effectués en régie, tels que décrits dans les tableaux ci-joints.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 novembre 2008

Affiché le :

19 novembre 2008

TRAVAUX EN REGIE – PRESTATIONS DIVERSES

	TARIFS 2008		TARIFS 2009	
	Pour mémoire		Augmentation d'environ 2%	
	PRIX HT	PRIX TTC		TTC arrondi
TARIF HORAIRE MAIN D'ŒUVRE				
AGENT DE MAITRISE		23,35 €		23,85 €
AGENT D'EXECUTION		22,35 €		22,80 €
TARIF HORAIRE MATERIEL				
CAMION 3,5T		21,75 €		22,20 €
COMPRESSEUR		11,65 €		11,90 €
TRACTO PELLE		42,10 €		42,95 €
MINI PELLE		40,60 €		41,45 €
BETONNIERE		6,80 €		6,95 €
CAMION GRUE		27,65 €		28,20 €
PATIN VIBRANT		7,05 €		7,20 €
DECOUPEUSE DE VOIRIE		5,80 €		5,95 €
POMPE TOUTES EAUX		6,10 €		6,25 €
TARIF HORAIRE HYDROCURAGE				
COMBINE HYDROCUREUR	142,65 €	150,50 €	HT arrondi 145,50 €	TTC 153,50 €
TARIF INSPECTION DE RESEAUX				
CAMERA DE 0 A 50 KM (forfait déplacement)	131,05 €	138,26 €	133,70 €	141,05 €
INSPECTION DE RESEAUX SANS RAPPORT LE METRE	4,65 €	4,91 €	4,75 €	5,01 €
INSPECTION DE RESEAUX AVEC RAPPORT LE METRE	6,45 €	6,80 €	6,60 €	6,96 €
INSPECTION DE RESEAUX PAR CLICHE PHOTOGRAPHIQUE	5,70 €	6,01 €	5,85 €	6,17 €
TARIF TEST A LA FUMEE				
TEST A LA FUMEE DE 0 A 50 KM (forfait déplacement)	65,25 €	68,84 €	66,60 €	70,26 €
TEST A LA FUMEE SANS RAPPORT LE METRE	1,30 €	1,37 €	1,35 €	1,42 €
TEST A LA FUMEE AVEC RAPPORT LE METRE	1,65 €	1,74 €	1,70 €	1,79 €
TARIF HORAIRE BALAYEUSE				
BALAYEUSE DE 0 A 50 HEURES	68,50 €	72,27 €	HT arrondi 70,25 €	TTC 74,11 €
BALAYEUSE DE 51 A 100 HEURES	62,95 €	66,41 €	64,55 €	68,10 €
BALAYEUSE DE PLUS DE 100 HEURES	38,45 €	40,56 €	39,45 €	41,62 €
TVA de 5,5 %				

TEST DE COMPACTAGE DE MATERIAUX DE REMBLAIEMENT
PENETROMETRE PANDA – TARIFS 2009

Désignation des prestations	TARIFS 2008		TARIFS 2009	
	Pour mémoire		Augmentation d'environ 2%	
	Prix HT	Prix TTC	HT arrondi	Prix TTC
<u>Déplacement et installation</u>				
Déplacement, installation, mise en œuvre du pénétromètre et repliement, y compris main d'œuvre Arrêté de circulation et mise en œuvre de la signalisation à la charge du demandeur L'unité :	106,10 €	111,94 €	108,25 €	114,20 €
<u>Mise en station</u>				
Mise en station du pénétromètre PANDA sur le point désigné pour contrôle de compactage et réalisation de l'essai pour une profondeur de :				
De 0 à 1 mètre L'unité :	41,65 €	43,94 €	42,50 €	44,84 €
De 1 à 1,5 mètre : plus value pour surprofondeur L'unité :	21,35 €	22,52 €	21,80 €	23,00 €
De 1,5 m à 2 mètres : plus value pour surprofondeur L'unité :	21,35 €	22,52 €	21,80 €	23,00 €
<u>Rapport :</u>				
Edition des résultats sur format A4 en trois exemplaires couleur avec fourniture des catégories de matériaux de remblayage par le demandeur				
de 1 à 5 tests de compactage L'unité :	8,90 €	9,39 €	9,10 €	9,60 €
+ de 5 tests de compactage L'unité :	6,25 €	6,59 €	6,40 €	6,75 €

TVA de 5,5 %

